

**NOTE SYNTHÉTIQUE**  
**BUDGETS PRIMITIFS 2026**  
**Communauté de communes MACS**

Conformément aux dispositions combinées du règlement budgétaire et financier et de l'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, une note explicative de synthèse doit être annexée au budget primitif.

Les budgets primitifs 2026 traduisent la volonté de MACS de poursuivre une action publique ambitieuse, structurée autour des transitions majeures que le territoire entend relever, en cohérence avec les orientations de son projet de territoire.

**Les budgets primitifs 2026 du budget principal de MACS et des budgets annexes sont présentés au conseil communautaire dans le respect des délais légaux. Ils sont la retranscription chiffrée des orientations budgétaires débattues au conseil communautaire du 04 février 2026 après avoir :**

- **affiné les prévisions de dépenses et de recettes,**
- **ajouté les restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement,**
- **tenu compte des affectations de résultats provisoires 2025.**

À la date de rédaction du présent rapport, les comptes de gestion 2025 n'étant pas encore arrêtés par le Trésor public, certains ajustements pourront intervenir.

Dans un contexte où la loi de finances pour 2026 n'était pas encore adoptée lors du débat d'orientations budgétaires, il apparaît nécessaire de rappeler les principaux éléments de contexte économique, financier et institutionnel ayant présidé à la construction du présent budget.

#### 1- Le contexte économique mondial

L'environnement économique mondial demeure marqué par une croissance modérée, dans un climat d'incertitudes géopolitiques persistantes et de recomposition des équilibres commerciaux. Les tensions internationales, les conflits régionaux et les stratégies de relocalisation industrielle influencent durablement les flux d'échanges et les décisions d'investissement. Si l'inflation a globalement infléchi par rapport aux pics observés ces dernières années, des facteurs de volatilité subsistent, notamment sur les marchés de l'énergie et des matières premières. Les politiques monétaires, progressivement moins restrictives, visent désormais à soutenir l'activité tout en préservant la stabilité financière. Dans ce contexte, les perspectives de croissance restent différenciées selon les zones économiques, avec une dynamique plus soutenue dans certains pays émergents que dans les économies avancées. Cet environnement international appelle à la prudence dans les anticipations macroéconomiques et financières.

#### 2- Au plan national

Au plan national, l'économie française évolue dans un cadre de croissance modérée, marqué par un ralentissement de l'activité et une confiance encore fragile des acteurs économiques. La consommation des ménages demeure un soutien essentiel à l'activité, tandis que l'investissement des entreprises reste conditionné par les perspectives de demande et la visibilité réglementaire et fiscale. L'inflation s'est nettement atténuée mais demeure surveillée, notamment au regard de son impact sur le pouvoir d'achat et les coûts de production. Par ailleurs, la trajectoire des finances publiques constitue un enjeu majeur, dans un contexte de maîtrise des déficits et de stabilisation de la dette publique. Les orientations budgétaires nationales, inscrites dans un cadre européen renforcé de gouvernance des finances publiques, influencent directement les marges de manœuvre des collectivités territoriales. Ce contexte appelle à une gestion budgétaire rigoureuse, prudente et prospective.

### 3- Le projet de loi de finances pour 2026

La loi de finances pour 2026 a été définitivement adoptée par le Parlement français le 6 février 2026.

Elle s'inscrit dans un objectif de maîtrise des dépenses publiques tout en préservant les capacités d'action des collectivités territoriales. Plusieurs mesures structurantes impactent directement les équilibres financiers locaux :

- Revalorisation des bases de valeurs locatives applicables sur une partie de la taxe foncière, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, et des contributions foncières des entreprises à hauteur de **+ 0,8 %** (indice des prix à la consommation harmonisé IPCH) ;
- **Prélèvement sur les recettes (DILICO 2)**. L'effort budgétaire imposé aux collectivités territoriales dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025 est reconduit pour 2026 en excluant les communes. Il s'inscrit dans une stratégie nationale de redressement des finances publiques. Pour 2026, cet effort budgétaire atteint 740 millions d'euros (contre 1 milliard en 2025) et seuls les EPCI, Départements et Régions seront mis à contribution. Les critères définissant les collectivités contributrices étant les mêmes qu'en 2025, MACS devrait à ce titre être exclue du champ d'application.
- **FCTVA**. A compter de 2026, l'État met fin au régime dérogatoire qui permettait aux EPCI de percevoir le FCTVA sur ses investissements réalisés en année N. Ainsi pour les dépenses d'investissement réalisées en 2026, MACS ne percevra le versement du FCTVA qu'en 2027, occasionnant ainsi un décalage de trésorerie et une baisse des recettes en 2026.
- **Fiscalité transférée**. Les règles d'évolution du produit de TVA revenant aux collectivités territoriales en 2026 ne sont pas modifiées. Le produit leur revenant en 2026 doit donc progresser comme la TVA nationale en n-1, les collectivités devraient donc retrouver une dynamique en 2026, contrairement aux annonces du projet de loi de finances.
- **Baisse du fonds vert**. Le fonds vert, mis en place par l'État pour soutenir la transition écologique des territoires, est une enveloppe financière dédiée au financement de projets locaux favorisant la transition énergétique et la préservation de l'environnement. Cette année encore, il paie un lourd tribut au redressement des comptes publics puisque son budget passe de 1,15 milliard d'euros en 2025 à près de 840 millions d'euros en 2026. Pour rappel le fonds vert était de 2,5 milliards d'euros en 2024, soit une baisse de 74% de l'enveloppe annuelle en 2 ans.
- **Augmentation des cotisations patronales**. L'augmentation des cotisations patronales à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) de + 3 pts deux années consécutives, instaurée par la loi de finances pour 2025, représente une charge financière

supplémentaire de plus d'un milliard d'euros pour les employeurs publics locaux. Ce sont près de 150 000€ de charges supplémentaires pour MACS en 2026 à rajouter à l'augmentation de 2025.

- **Stabilisation des dotations.** Les dotations globales de fonctionnement (DGF) seront reconduites au même niveau qu'en 2025. Cependant, cette stabilité en euros courants masque une réduction en termes réels, compte tenu de l'inflation non prise en compte.
- **Compensations de l'État.**
  - o Modification de la compensation de l'abattement fiscal applicable aux valeurs locatives des bâtiments industriels. Dans la loi de Finances 2021, l'État a mis en place un système de compensation de l'abattement de 50% applicable aux valeurs locatives des établissements industriels pour que les collectivités territoriales ne perdent pas de recettes fiscales. Estimant que le coût de ce mécanisme a connu une dynamique trop importante entre 2021 et 2024, l'État a décidé dans la loi de finances 2026 d'appliquer, à compter de 2026, un coefficient égal à 0,807 au montant de compensation initialement prévu. Cette minoration ne peut excéder 2% des recettes réelles de fonctionnement du budget principal. Pour MACS, cette baisse de compensation peut être estimée à 361 000 euros en 2026.
  - o Modification de la compensation de l'abattement fiscal applicable aux propriétaires de terres agricoles. Dans la loi de Finances 2025, l'abattement fiscal accordé aux propriétaires de terres agricoles est passé de 20% à 30%, sans compensation supplémentaire de l'État. A partir de 2026, cette compensation sera augmentée de 50%.
- **Maintien de la suppression de la CVAE pour 2030.** La LFI 2021 avait initié l'allègement de l'imposition des entreprises françaises afin de soutenir leur compétitivité, notamment en divisant par deux le taux de CVAE. La LFI 2023 a été plus loin en supprimant progressivement la CVAE pour les entreprises. Comme pour la LFI 2025, la loi de finances 2026 n'impacte pas les collectivités puisqu'elle ne propose pas de retour arrière sur l'affectation de la CVAE au budget de l'État.

#### 4- Localement, pour MACS

Les collectivités territoriales évoluent dans un environnement financier marqué par un renforcement des exigences de maîtrise de la dépense publique et de contribution au redressement des comptes nationaux. Si la stabilité globale des concours financiers de l'État demeure un principe affiché, les marges de manœuvre fiscales restent contraintes, dans un contexte de réformes successives de la fiscalité locale et de dépendance accrue à des ressources partiellement dynamiques mais sensibles à la conjoncture économique. Par ailleurs, les charges de fonctionnement continuent de progresser sous l'effet cumulé de l'inflation résiduelle, des revalorisations salariales dans la fonction publique territoriale et de l'augmentation structurelle des coûts de l'énergie et des services. Les attentes croissantes de la population en matière de services publics, de transition écologique et d'investissements structurants renforcent la pression sur les budgets locaux. Dans ce cadre, la soutenabilité financière, la priorisation des investissements et la recherche d'efficacité dans la gestion constituent des axes majeurs de pilotage pour l'exercice budgétaire 2026.

L'adoption du budget est, en amont, la résultante d'un travail conséquent. Il y a le temps de la préparation, en lien avec les élus, puis un pilotage fin de la construction et de l'exécution du budget. Cette ingénierie permet aux élus et aux différents services de sécuriser leurs actions mais aussi de pouvoir être très réactifs et force de proposition.

Le vote du budget primitif 2026 constitue une étape institutionnelle particulière dans la vie de la collectivité. En effet, si les orientations budgétaires ont été débattues et arrêtées par les élus du précédent mandat, il revient aux élus issus du renouvellement électoral de procéder au vote du budget. Cette situation confère à l'exercice 2026 une dimension charnière, à la fois dans la continuité de l'action publique engagée et dans

l'appropriation des priorités du nouveau mandat. Le vote de ce budget représente ainsi une étape structurante pour les nouveaux élus, leur permettant d'appréhender pleinement l'étendue des compétences exercées, les enjeux stratégiques du territoire ainsi que les grands équilibres financiers qui structurent l'action communautaire. Il constitue, à ce titre, un temps fondateur de compréhension et de pilotage des politiques publiques locales.

Pour 2026, il est proposé de **ne pas augmenter les taux de fiscalité**. Les taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de taxe foncière sur les propriétés bâties, les propriétés non bâties et de versement mobilité demeurent donc inchangés par rapport à 2025. Il en est de même pour la contribution foncière des entreprises, malgré la volonté de MACS de poursuivre à moyen terme son schéma d'évolution acté en 2018 dans le cadre du financement de l'intégration du SIVOM.

En parallèle, la gestion des déchets a un coût croissant mais là encore il est proposé de ne pas augmenter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères afin de ne pas obérer le pouvoir d'achat des ménages du territoire.

	2025	2026
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	9,67 %	9,67 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4,66 %	4,66 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	16,23 %	16,23 %
Cotisation foncière des entreprises	26,45 %	26,45 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	12,06 %	12,06 %
Versement mobilité	0,60 %	0,60 %

L'instauration de la taxe GEMAPI pour faire face aux besoins d'investissement en la matière a été votée avant le 1<sup>er</sup> octobre 2021 pour une première recette appelée sur le budget 2022. Le produit appelé pour 2026 sera le même que celui appelé depuis 2022, année de création de cette taxe, soit 742 000 €.

La stratégie budgétaire mise en œuvre doit permettre à MACS de maintenir sa capacité à répondre aux besoins du territoire tout en anticipant les évolutions à venir.

MACS a fait le choix d'un programme d'investissement fort sur ce mandat atteignant un total de 135 M€.

<b>Enveloppe PPI 2021-2026 (TTC-hors BA Port)</b>	V1	V2	V3	V4
Infrastructure et mobilité	35,0	43,2	46,0	45,0
DSI	2,6	2,6	3,0	3,0
DSI fibre	10,5	10,5	2,2	2,2
Habitat	0,8	0,8	1,0	2,0
Logement social	2,5	2,5	3,0	3,0
Pôle PAP	5,0	5,0	5,0	5,0
Environnement	3,6	3,6	6,6	6,6
Gémapi	4,0	4,0	9,0	9,0
Pôle Culinaire	7,0	8,0	12,0	13,0
Patrimoine et entretien	1,0	3,4	4,0	4,0
Stratégie foncière	2,0	2,0	4,0	5,0
Développement économique	4,0	7,0	12,0	9,0
Port (budget principal)	5,0	5,0	5,0	5,0
Fond d'investissement local	5,5	5,5	5,5	6,5
Pôle Rugby à solder	1,5	1,9	2,2	2,2
Fond d'investissement local- Environnement			2,5	3,0
Developpement territorial (études divers projets)			0,7	0,7
LGV			0,9	0,9
Légumerie			3,0	3,0
PEM St Vincent de Tyrosse			6,7	6,7
Culture et sport			0,2	0,2
<b>TOTAL PPI</b>	<b>90,0</b>	<b>105,0</b>	<b>134,5</b>	<b>135,0</b>

V1 : 2020 PPI du mandat

V2 : clause de revoyure 2022

V3 : proposition revoyure 2024

V4 : Ajustements réalisés en conférence des maires

La répartition des enveloppes du PPI est une estimation. En fonction des opportunités et de l'évolution des projets, des glissements d'enveloppe financière peuvent intervenir tout en restant dans le cadre général des 135 M€.

À ce programme de PPI, s'ajoutent les investissements du budget annexe du port de Capbreton à hauteur de 8,4 M€, les travaux de voirie hors PPI (4,6M€) ainsi que le portage financier moyen des ZAE de 8,3 M€ prévu à fin 2026.

L'année 2026 correspond aux soldes techniques, administratifs et financiers des opérations programmées et réalisées par les élus de la mandature 2020-2026.

Extraits de ce programme d'envergure:

### Politique mobilité, transport et infrastructures liées aux déplacements

La Communauté de communes a engagé dès 2009 une stratégie de développement des mobilités alternatives à la voiture par la mise en place d'un premier schéma directeur de liaisons douces. Cette démarche volontariste a amené la prise de compétence transport en 2014 et la création d'un Périmètre des Transports Urbains (PTU) et d'un réseau de transports urbains.

Depuis MACS n'a eu de cesse de développer les déplacements alternatifs tout en assurant les infrastructures de voirie en parallèle de la mise à niveau des ouvrages d'art.

L'enveloppe financière consacrée aux infrastructures et aux mobilités sur ce mandat 2020-2026 est de 45 M€ auxquels s'ajoutent 6,7 M€ spécifiquement fléchés sur le Pôle d'échange multimodal.

### 1- Transport urbain et transport scolaire

Les services de transport proposés par MACS regroupent le réseau urbain YEGO, YEGO plage en période estivale et depuis le mois de septembre 2024 le transport à la demande sur les zones moins couvertes. L'ensemble de ces offres est 100% gratuit depuis le 01/09/2023 sur l'ensemble du territoire. MACS a également la compétence transport scolaire depuis 2022, financée par le transfert de charge de la Région pour un montant fixe de 1,3 M€ ainsi que le remboursement des participations familiales par le conseil départemental, estimé à 320 000 €. L'ensemble de ces services de transport fait l'objet d'une délégation de service public auprès de la SPL Trans-Landes.

En parallèle, MACS s'assure du maintien à niveau des infrastructures liées au transport urbain et scolaire et poursuit son programme d'équipement en abris voyageurs et d'aménagement des arrêts de transport scolaire au fil de l'eau.

### 2- RER Basco-Landais

La Communauté de communes MACS a approuvé en 2023, la feuille de route du RER Basco-landais. Ce projet a été retenu par le Ministère des transports dans le cadre des SERM.

Le projet de SERM repose sur un développement de l'offre ferroviaire en 3 étapes de 2025 à 2032, avec un objectif de doublement de l'offre de trains à terme. La première étape est la mise en œuvre à titre expérimental de 5 circulations quotidiennes supplémentaires entre Dax et Hendaye. Cette offre supplémentaire est co-financée selon une répartition 50 % Région / 50 % Autorités locales Organisatrices de la Mobilité (SMPBA, Grand Dax et MACS). À ce titre, MACS participe à hauteur de 90 000 € par an depuis décembre 2024 et 30 000 € de subvention d'investissement dans le cadre des études du schéma directeur des infrastructures ferroviaires.

### 3- LGV

Le Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest, sous l'appellation GPSO, a pour objectif une amélioration globale des services ferroviaires et un renforcement de leur part modale dans le Grand Sud-Ouest. Par délibération du conseil communautaire en 2022, MACS a approuvé sa participation au plan de financement pour la réalisation du GPSO avec 24 collectivités territoriales et leurs groupements d'Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine, dont la Communauté de communes, et SNCF Réseau. La participation financière annuelle de MACS s'élève à 250 000 € par an pour une durée de 40 ans.

### 4- PEM

Le Pôle d'Échanges Multimodal de Saint-Vincent de Tyrosse est un élément central de la politique de déplacements communautaires développée dans le schéma des mobilités 2020-2030, validée par le conseil communautaire en 2022.

Au démarrage du réseau Yégo, la gare de Saint-Vincent de Tyrosse est très vite apparue comme un nœud stratégique du réseau de transport de la Communauté de communes :

- ✓ elle est le lieu de connexion vers les principales destinations en train hors territoire : Dax, Bayonne, Bordeaux, ...
- ✓ elle apparaît comme une polarité d'équilibre entre les communes rurales du sud de la RD 810 et les zones plus urbanisées en direction de la côte,
- ✓ c'est un point dur du plan de circulation local, notamment pour les bus,
- ✓ c'est une « vitrine » de l'intermodalité pour le territoire.

La réalisation du projet global déjà engagée en 2023 se développera jusqu'en 2031, portée par deux maîtres d'ouvrages :

- la commune de Saint-Vincent de Tyrosse pour :
  - ❖ la phase 1 - Carrefour Ouest (dit des Arènes) : 2023,

- ❖ la phase 3 - Carrefour Est : 2024,
  - ❖ la phase 4 - Aménagement foncier sud : les acquisitions foncières conditionnent le planning de travaux qui est positionné en 2027-2029.
- la Communauté de communes MACS pour :
- ❖ la phase 2 - Aménagement du parvis d'accès multimodal 2024/2025. Une tranche optionnelle d'agrandissement du parking en accompagnement de l'évolution des cadences du TER dans le cadre du projet RER Basco-Landais est mise en place avec une réalisation prévisionnelle entre 2026 et 2028,
  - ❖ la phase 5 - Passerelle accessible : études et travaux entre 2027 et 2031

#### 5- Infrastructures

L'année 2026 est le solde des projets initiés en début de mandat. La plupart des projets ont été pilotés avec l'objectif de limiter l'impact des projets sur le milieu naturel.

Avec plus de 1 000 km de linéaire, les travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie sont la plus grosse enveloppe financière du PPI 2021-2026 avec 35 M€ attribués.

Les années 2024 et 2025 ont été exceptionnellement élevées en termes de voirie avec respectivement 8,5 et 10 (chiffre non définitif) millions d'euros de travaux. Un rattrapage important a été réalisé en matière d'entretien sur le territoire.

##### o Investissements de pérennité

Le budget pérennité 2026 est limité afin de respecter les engagements du PPI après deux années d'accélération des réalisations souhaité par les élus en 2024 et 2025. Une grande partie des crédits restants seront affectés à la sécurisation des ouvrages d'art et plus particulièrement au pont Notre Dame qui présente de graves désordres après restitutions des sondages et auscultations. Sur les routes, seules des réparations ponctuelles pourront être réalisées.

##### o Investissements de travaux neufs

Les derniers travaux sous maîtrise d'ouvrage MACS, prévus au PPI seront achevés au mois de mars 2026 :

- |                       |           |
|-----------------------|-----------|
| - SEIGNOSSE Sporting  | 300 000 € |
| - MAGESCQ rue V. HUGO | 244 000 € |

L'intégralité du budget travaux neufs aura été consommé et les opérations de rang 2 réalisées avec le reste des projets prioritaires.

Les travaux neufs en maîtrise d'ouvrage communal conventionné pourraient également être inscrits au budget 2026, à savoir :

- BEN centre bourg
- SEI Languilhem
- SOH av de Bordeaux
- SOU Maréchal Tassigny
- SOU Arènes
- SGM centre bourg 1°phase
- SVT Bardot Aspremont
- TOS Général de Gaulle

Les crédits du projet Josse non réalisables en raison du contexte local ont été réaffectés aux opérations de rang 2. Seul reste en suspens le projet Seignosse place Gentille 170 000 € (l'opération est programmée par la commune sans certitude à l'automne 2026). La poursuite des études sur les voies latérales est également prévue.

#### 6- Investissements infrastructures de mobilité

PPI projets Mobilités prévoit la réalisation de 1 500 000 € de travaux en 2026. Deux projets en cours d'étude sont inscrits au plan de charge :

- Travaux RD810 /RD33 TYROSSE : étude en cours au titre du plan cyclable
- ORX / SAUBRIGUES premier tronçon : travaux prêts à être réalisés

En parallèle la commune d'Hossegor sollicite la participation de MACS pour le cofinancement des projets suivants :

- Route d'Albi liaison lac : bouclage de la première partie réalisée en 2025
- Rue maître Pierre : liaison vers vélodyssée depuis le centre-bourg

La commune de Capbreton sollicite MACS pour réaliser des travaux provisoires de sécurisation au niveau du secteur marché aux poissons / piste cyclable à Capbreton. Ces travaux de transition sont estimés à 30 000 €, attendant le réaménagement définitif de l'avenue Pompidou.

Un arbitrage sera nécessaire en fonction des priorités choisies.

#### 7- Investissements infrastructures des ZAE

Les travaux de mise en niveau des rues des anciennes ZA seront poursuivis. Des travaux de réfection de voirie pourraient être retardés au prochain mandat pour le traitement des désordres pluviaux des ZA de Housquit et Pédebert.

### Politique en matière de Développement économique

Le service Développement économique de MACS soutient l'animation du réseau des entrepreneurs du territoire et étoffe son offre de structures et d'accompagnement à destination des entreprises avec l'Escale Éco, 2 espaces d'appui aux entreprises, des premiers bâtiments en location, 7 extensions de zones d'activités économiques et un portefeuille d'aides en faveur des acteurs économiques.

Dans l'objectif d'un maillage économique structuré du territoire, la pépinière d'entreprises L'Aérial a ouvert ses portes fin 2023 à Saint-Vincent de Tyrosse. L'activité s'y intensifie avec la location de bureaux, de salles et l'accompagnement d'une douzaine d'entreprises dans les programmes booster et pépinière. L'Aérial est également un outil permettant de créer des synergies, d'animer le réseau d'entrepreneurs et regrouper les partenaires économiques.

L'année 2026 sera marquée par l'ouverture de deux nouveaux bâtiments gérés par MACS :

- L'**Altéa** tiers-lieu d'entreprises de 1 200 m<sup>2</sup> à destination des entreprises sur le parc d'activité de Pédebert (coût de revient 4,6 M€). Le bâtiment accueillera une quarantaine d'entreprises (espaces de coworking, bureaux individuels, salles de réunion, showroom, coin repas, terrasse). Il représente une opportunité pour dynamiser l'économie locale et soutenir la transition des entreprises.
- **Barias**, bâtiment de 1600 m<sup>2</sup> sur la ZAE de Barrias à Saint-Geours-de-Maremne qui vient compléter l'offre immobilière à destination des entreprises artisanales et de production, avec 5 ateliers d'activité à louer aux entreprises après des travaux d'aménagement prévus pour 2026 de l'ordre de 785 000 €, la création d'un parking et l'installation de panneaux solaires.

Une action renforcée pour l'optimisation de la consommation foncière des entreprises sera également lancée en 2026.

Dans le cadre de la redéfinition de la stratégie de commercialisation exigeante et créatrice d'emplois au sein des zones d'activité (axe 2 de la feuille de route ZAE adoptée en conseil communautaire du 27 juin 2023), MACS a fait le choix en mars 2024 de se doter d'un règlement de location ainsi que d'un règlement de vente plus exigeant pour faire face à l'attractivité et la préservation du capital foncier, favorisant la

promotion de solutions de location de foncier plutôt que de vente, pour éviter la spéculation foncière au sein des ZAE. Le bail à construction est le nouvel outil juridique de mise à disposition du foncier à vocation économique au sein des ZAE de la Communauté de communes. Son déploiement va se renforcer activement sur les 10 terrains encore disponibles et via des appels à candidatures de la ZAE du Marlé à Tosse (réalisé en 2025), des ZAE de Pédebert, Angresse et Bénesse prévus en 2026.

Des négociations sont en cours avec les propriétaires pour acquérir les fonciers nécessaires aux extensions des ZAE de Soustons, Messanges, Saint-Martin-de-Hinx et à la création de la ZAE de Sainte-Marie-de-Gosse.

Dans le cadre de la densification des ZAE, des terrains sont identifiés comme étant à aménager en 2026 avant leur mise en location. Un accompagnement des entreprises souhaitant s'installer sera proposé afin d'optimiser la consommation foncière de la parcelle.

L'escale Eco est référencée « Espace Régional d'Information et de Proximité » (ERIP) et à ce titre propose des animations dédiées à l'orientation, dispose de documentations liées à la vie professionnelle et oriente le public vers le partenaire adéquat. Cette labellisation permet à MACS de percevoir des financements du FSE et de la Région équivalents à 2 équivalents temps plein (59 500 €/an).

Les travaux du bâtiment communal à Soustons sont prolongés. Le changement de localisation impactant le flux de visiteurs, l'offre proposée a été revue :

- Mise en place d'un programme d'ateliers, zoom métiers et événements emplois/formation sur l'ensemble du territoire,
- Développement de l'accompagnement individuel à destination du grand public (projet professionnel, CV, découverte métier, préparation entretien d'embauche etc.)
- Accompagnement à l'orientation professionnelle des collégiens

Pour compléter toutes ces offres à destination du développement économique MACS pilote également :

- La boutique « vitrine test » à Capbreton. Cette offre de location temporaire à destination des entreprises qui souhaitent tester leur offre commerciale, participe pleinement au parcours résidentiel des entreprises
- L'animation du réseau des entreprises du territoire
- Les aides aux entreprises à travers son règlement d'intervention (150 K€)
- Les aides aux acteurs et partenaires économiques (250 K€)

### **Politique publique port et lac**

La gestion du port et du lac constitue un pilier essentiel de l'attractivité touristique, économique et environnementale du territoire. Par sa vocation mixte — accueil des usagers, soutien aux activités nautiques, contribution à la pêche professionnelle, préservation des milieux naturels — cette politique publique engage la collectivité dans une stratégie de long terme visant à moderniser les infrastructures, garantir la sécurité des équipements, accompagner la transition écologique et assurer la qualité d'accueil du plan d'eau et de la zone portuaire.

Le budget principal de MACS comptabilise les activités du port et du lac en dehors des activités directement liées à l'exploitation portuaire. Il s'agit notamment de la gestion de l'estacade, des quais, des perrés, de l'entretien et du désensablement du lac.

L'année 2026 est la continuité des projets structurants engagés depuis plusieurs années. Ces investissements répondent à trois enjeux majeurs :

- Préserver et moderniser les infrastructures portuaires afin de garantir la continuité des services publics et la sécurité des installations.
- Assurer une gestion durable de l'environnement, notamment au travers de la valorisation des sédiments et de la programmation des opérations de dragage du lac et de la sortie du port.

- Accompagner l'activité économique locale, en facilitant l'accueil des plaisanciers, en soutenant la filière pêche et en dynamisant les occupations domaniales (restauration, activités nautiques, concessions commerciales).

### Politique enfance, culture, sport

Le pôle éducation, culture, sport contribue au développement territorial de MACS en apportant une valeur ajoutée éducative, par les politiques qu'il met en œuvre et les services à la personne qu'il déploie, à tout âge de la vie, avec une attention particulière pour la jeunesse.

Le budget prévisionnel est construit autour des 4 pôles : culture / PARCC / enfance-jeunesse-sport / Petite enfance - familles mettant en œuvre les actions prioritaires :

 En matière de culture :

- le PARCC :

La première année complète d'exploitation montre que les prévisions en dépenses de fonctionnement (174000 euros sur un coût complet de 400 000 euros) était surévaluées. Cela s'explique notamment par un décalage de nombreuses actions : l'atelier de création a ouvert en septembre 2025 au lieu de janvier 2025, le programme hors les murs n'a pas encore été mis en place (prévu pour avril 2026), le programme de médiation a nécessité une période de rodage.

Des ajustements afin d'améliorer le fonctionnement du site sont aussi apparus nécessaires afin d'améliorer la lisibilité des expositions et du programme.

- Le Parcours d'Education Artistique et Culturel rendant concret et visible l'action de la CCMACS en matière de culture et répondant aux enjeux d'accessibilité et d'équilibre territorial. Ce projet est évalué à 70 000 euros par an sur une année complète.

- Le développement des pôles culturels : la salle des bourdaines a été identifiée comme complémentaire aux pôles culturels existants représentant un outil de développement pour les partenaires culturels de MACS (CDL, LMA, Opéra des Landes, Mois de la Danse). L'étude en cours devrait permettre à MACS, en lien avec la commune de Seignosse, de décider du niveau d'intervention le plus pertinent sur le long terme.

- La révision du pacte triennal du Conservatoire des Landes

 En matière de sport :

- L'héritage des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

L'enjeu en 2026 est de capitaliser sur le travail mené tout au long de l'olympiade pour construire l'héritage des jeux pour la Communauté de communes MACS. La généralisation du Savoir Rouler A Vélo (SRAV qui touche aujourd'hui 60% des CM2) et la montée en puissance (en termes d'impacts) du dispositif sport-santé seront des axes forts.


- L'impact des règlements de soutien aux clubs élite :

La montée de plusieurs clubs considérés comme l'élite sportive du territoire, ont un effet d'une augmentation automatique du budget. A ce stade, cette augmentation est évaluée à 24 000 euros. Ces axes ont été intégrés dans le budget sport qui a malgré tout été construit à la baisse, des frais d'études en 2025 n'étant pas reconduits.

A ce titre, le schéma directeur qui sera lancé d'ici la fin de l'année permettra au territoire de se doter d'une vision prospective sur les 3 prochains mandats.

A noter toutefois, la participation au Syndicat mixte de Moliets depuis.

- Aygueblue poursuit sa remise à niveau avec la réfection du bassin extérieur

 En matière de jeunesse et de services aux familles :

- La priorité donnée au public jeunesse avec la mise en œuvre du pass jeunesse

Cette priorité a guidé la feuille de route des services avec notamment un nouveau règlement de soutien aux parcours d'excellence en matière de culture et de sport mis en place en 2025.

- L'affirmation des démarches du « aller-vers » pour réduire les inégalités territoriales: Le RPE, le LAEP et l'escale info interviennent sur plusieurs communes du territoire pour permettre le plus large accès aux familles, jeunes et professionnels. Le poste de chargé d'accueil itinérant de l'escale info a de ce fait été reconduit en 2025 et une animatrice du RPE verra prochainement son temps de travail augmenter.

### **Politique publique Environnement et GEMAPI**

La compétence GEMAPI – Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – confiée aux intercommunalités depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, constitue un enjeu majeur pour la résilience climatique et la protection des populations. Elle vise à assurer une gestion cohérente, durable et intégrée des cours d'eau, zones humides et ouvrages de protection contre les inondations. À ce titre, elle englobe la préservation et la restauration des milieux aquatiques, l'entretien des berges, le fonctionnement des ouvrages hydrauliques, ainsi que la prévention des risques liés aux crues et submersions.

Dans un contexte de changement climatique marqué par une intensification des phénomènes extrêmes — précipitations intenses, érosion, montée des eaux — la collectivité doit adapter en permanence ses stratégies de gestion, renforcer ses partenariats institutionnels et optimiser ses investissements. La mise en œuvre de la GEMAPI s'inscrit ainsi dans une vision globale de gestion de l'eau, à l'interface des enjeux environnementaux, sécuritaires et d'aménagement du territoire. Elle mobilise des moyens techniques, financiers et humains croissants pour garantir la sécurité des habitants, préserver les écosystèmes aquatiques et assurer la continuité écologique et hydraulique.

L'année 2026, dernière du mandat financier, marquera une étape importante dans la concrétisation des engagements de MACS en matière de transition écologique et de résilience du territoire. La collectivité concentrera ses efforts sur la mise en œuvre des premières actions opérationnelles issues de la future Stratégie Locale pour la Biodiversité, notamment en matière de lutte contre la pollution lumineuse, de restauration et de préservation des zones humides, ainsi que de renforcement des continuités écologiques. Dans le cadre du plan de lutte contre les îlots de chaleur, des campagnes de plantations d'arbres seront poursuivies, avec une priorisation des secteurs urbains les plus exposés.

Sur le plan énergétique, 2026 verra la mise en service de la station BioGNV de Bénesse-Maremne, symbolisant l'engagement du territoire en faveur des mobilités alternatives et de la production d'énergie renouvelable locale. Parallèlement, les études sur la faisabilité d'une ferme houlomotrice en partenariat avec le Département des Landes et la Communauté de Communes du Seignanx – se poursuivront, afin d'explorer le potentiel des énergies marines comme levier de souveraineté énergétique.

Néanmoins, dans un contexte de désengagement progressif de certains partenaires institutionnels, les subventions versées aux syndicats intervenant dans la gestion des milieux naturels sont en baisse. Cette évolution contraindra MACS à renforcer sa propre contribution financière pour maintenir le niveau d'intervention requis sur les enjeux de préservation des milieux. Cette adaptation budgétaire devra être anticipée dès 2026 pour garantir la continuité des actions engagées, tout en préparant les priorités du futur PPI 2027–2032.

### **Politique d'urbanisme et d'habitat**

L'année 2026 poursuivra la nécessaire politique de sobriété foncière dans les nouvelles formes d'aménager. En effet, le contexte législatif actuel et à venir pousse les collectivités à optimiser leurs consommations foncières, ceci à travers les obligations du SRADDET à court terme, avec un effort de diminution de la consommation d'un peu plus de 55 %. Des modifications des délais d'entrée en vigueur des transpositions des règles de réduction par palier de la consommation foncière dans les SCoT et les

PLUi vont entrer en discussion au parlement. Ils ne sont pas à ce jour fixés dans la loi si bien que les délais actuels s'imposent toujours : l'intégration de la réduction de 50 % des consommations foncières doit être traduite dans les SCoT avant le 22 février 2027 et dans le PLUi avant le 22 février 2028. Pour autant, le Projet de territoire communautaire met en avant de son côté le nécessaire changement de regard sur la manière d'aménager le territoire, selon un principe de sobriété foncière. Aussi, la question de l'accompagnement au changement climatique sera toujours au cœur des réflexions à venir pour les futures révisions des documents d'urbanisme de MACS (SCoT et PLUi) et nécessitera la poursuite des travaux de conception et d'arbitrage, mais aussi de sensibilisation, et de pédagogie sur les sujets liés à la sobriété foncière : destinations et usages des fonciers, formes urbaines, densités acceptables, modes de faire, désimperméabilisation, etc.

L'année 2026 marquera dans sa première partie, un débat sur les orientations du SCOT à travers un débat sur son Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) qui sera la déclinaison spatiale du projet de territoire de MACS. Dans sa deuxième partie, l'année 2026 sera la poursuite de la sensibilisation sur la sobriété foncière avec les nouveaux élus communaux et communautaires.

Enfin, l'année 2026 marquera l'approbation du PLH et le commencement de la mise en place des actions relatives à la politique publique du logement pour tous. A titre d'exemple, l'étude maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) concernant les travaux d'évolution des aires d'accueil des gens du voyage se poursuit.

Au regard des possibilités financières à consacrer à la politique globale de l'habitat (participations aux logements locatifs sociaux, BRS, logements des jeunes, résidence autonomie, acquisition foncière, réhabilitation du parc communal, modernisation des hôtels sociaux, modernisation de l'aire de grand passage et des aires d'accueil permanentes des gens du voyage...) la priorité des actions devra être arbitrée entre les différents enjeux liés à l'habitat, dans le futur PPI 2027–2032.

### **Politique sociale**

La politique sociale de MACS couvre l'activité du CIAS qui est marquée par le développement de son activité et son engagement dans des projets structurants tels que la mobilité des auxiliaires autonomie, le contrat local de santé et le contrat territorial d'autonomie, la transition écologique et l'engagement de la qualité de vie et des conditions de travail dans les SAD.

La Communauté de communes MACS, étudiera en 2026 les orientations possibles en termes de mise en conformité et/ou réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage dans le but d'optimiser la capacité d'accueil.

La politique sociale de MACS couvre également le budget du pôle culinaire.

En subventionnant les repas des cantines scolaires du territoire, l'EPCI soutient les familles, en particulier celles à revenus modestes, tout en favorisant l'accès des enfants à une alimentation saine et équilibrée, indispensable pour leur développement et leur réussite éducative.

Par ailleurs, le financement des repas pour le portage à domicile des aînés répond à un enjeu de solidarité intergénérationnelle et de lutte contre l'isolement. Ce dispositif contribue à maintenir les personnes âgées à domicile dans des conditions dignes, en leur offrant des repas adaptés à leurs besoins nutritionnels. Ainsi, cet engagement financier incarne une politique publique responsable, conciliant justice sociale, santé publique et cohésion territoriale, tout en valorisant les circuits courts et les produits locaux via la cuisine centrale.

L'installation dans les nouvelles cuisines, livrées en juillet 2025 dans l'enveloppe de 13 M€, a ouvert une nouvelle étape pour ce service structurant, au cœur de la vie quotidienne des familles, des enfants, des aînés et des personnes accompagnées à domicile. L'année 2026 s'annonce comme une année charnière, porteuse à la fois de nouveaux défis et de dynamiques positives.

Le pôle culinaire a en effet remporté un marché de portage à domicile pour une communauté de communes voisine, représentant 60 000 repas supplémentaires par an. Cette évolution, consacre la reconnaissance du savoir-faire du pôle et confirme sa place d'acteur interterritorial de la restauration collective. Le pôle culinaire poursuit son ouverture au marché et ainsi utiliser pleinement le nouvel outil de production.

### L'aide aux communes

Le fonds d'investissement local créé en début de mandat à destination des communes du territoire permet de participer au financement de leurs équipements. Ce fonds réévalué a été complété d'un fonds d'investissement local « environnement » pour le financement des projets des communes tournés vers l'environnement, le tout pour un total de 9 M€ sur le mandat :

- FIL : 6,5 M€,
- FIL « transition énergétique » : 2,5 M€.

Ces enveloppes sont attribuées à hauteur de **99 %** au 28/02/2026.

Pour rappel, les travaux doivent débuter dans les 2 ans suivant la date de la délibération d'attribution.

S'ajoutent aux projets en cours, les dépenses liées à la phase amont des projets étudiés afin de définir les enjeux et les orientations stratégiques, avant la mise en œuvre opérationnelle, comme :

- Les études de préfiguration du projet Port d'avenir,
- Les études de préfiguration du pôle Adour,
- L'appel à projet innovant pour la réhabilitation du Nouvel Aerial du Lac,
- L'étude stratégique sur l'habitat touristique
- L'étude stratégique sur la consommation des ménages et la consommation commerciale des centres-bourgs
- L'étude stratégique pour le développement de l'enseignement supérieur
- Les études de préfiguration du projet alimentaire de territoire

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, MACS dispose d'un budget principal et de 20 budgets annexes. Chacun d'eux a fait l'objet d'une analyse de ses produits et charges afin de rechercher systématiquement l'optimisation des recettes et la rationalisation des dépenses selon les choix de gestion faits par ailleurs, que ce soit l'internalisation ou l'externalisation.

La présente note de synthèse rappelle les événements significatifs et les points forts détaillés dans le cadre des orientations budgétaires 2026. Elle présente ensuite, le tableau récapitulatif de l'ensemble des budgets cumulés, puis sur chaque budget de MACS les montants par chapitres soumis au vote du budget primitif en comparaison du budget de l'année précédente.

## Titre I - CONSOLIDATION BUDGÉTAIRE 2026

Les analyses globales d'évolution sont le plus souvent présentées hors ZAE. En effet, les budgets annexes des ZAE sont des budgets autonomes. Ils s'équilibrent sur plusieurs années et connaissent des variations importantes selon le rythme des aménagements et de la commercialisation. De plus, les dépenses sont constatées en fonctionnement, ce qui altère l'analyse globale par section.

Les charges à caractère général (chapitre 011), sur l'ensemble des budgets MACS (hors ZAE) augmentent entre le budget 2026 et le budget budget 2025 de + 44 %. Cette variation est exclusivement due à la mise à jour de la nomenclature M43 du budget annexe transport obligeant une comptabilisation des contributions à l'opérateur TransLandes en compte 611-sous-traitance/chapitre 011 au lieu d'un compte 65737-contribution aux autres établissements publics locaux/chapitre 65. Sans ce changement de méthode l'évolution du chapitre 011 varierait à **-1,7%** entre le budget 2025 et le budget 2026.

Le total des charges de personnel (chapitre 012 net des refacturations entre budget, compte 70841) présente une augmentation de **+ 2,7 %** par rapport au budget 2025. Cette augmentation correspond aux évolutions minimum, strictement nécessaires, à savoir :

- Hausse des cotisations sociales
- Evolution du CIA
- Evolution du GVT
- Recrutements en 2025, impactant en année pleine 2026 sur le port, le développement économique, le pôle culinaire et environnement
- Intégration des ETP du SIPA

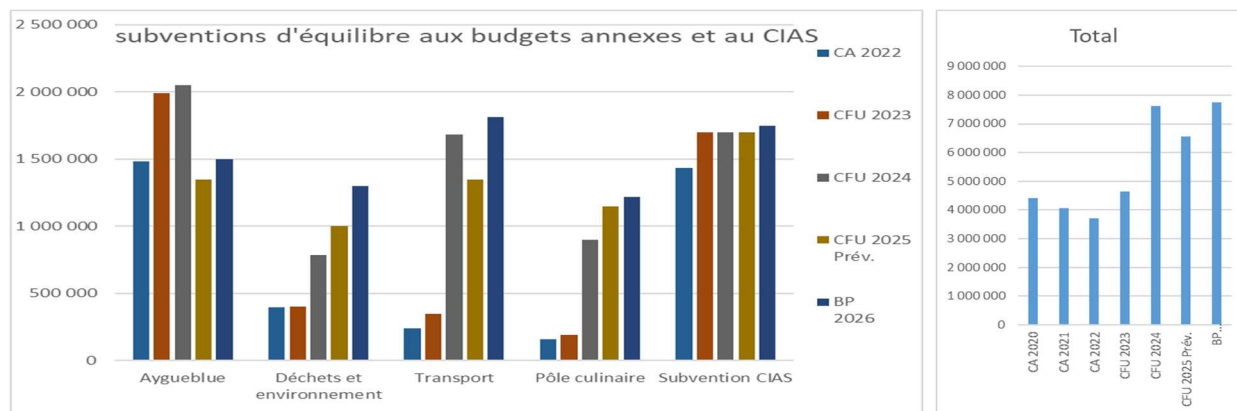
Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) connaissent une variation budgétaire de l'ordre de - 12,8% % après ajustement des subventions d'équilibre aux budgets annexes en tenant compte des reports de résultats prévisionnel N-1. Cette variation est exclusivement dû à la mise à jour de la nomenclature M43 du budget annexe transport obligeant une comptabilisation des contributions à l'opérateur TransLandes en compte 611-sous-traitance/chapitre 011 au lieu d'un compte 65737-contribution aux autres établissements publics locaux/chapitre 65. Sans ce changement de méthode l'évolution du chapitre 011 varierait à **+1,5%** entre le budget 2025 et le budget 2026.

Les points saillants et significatifs de ce chapitre sont :

- L'augmentation de la participation au SITCOM est de + 1,7 %,
- L'augmentation des autres contributions sur le budget annexe déchets et environnement, incluant 168 000€ en faveur de la biodiversité.

Les subventions d'équilibre aux budgets annexes et au CIAS impactent ce chapitre et sont ainsi représentés :

- 5 993 K€ au budget primitif 2026 à destination des budgets annexes,
- 1 750 K€ au budget primitif 2026 à destination du CIAS et du SAAD.



Les virements à la section d'investissement représentent les excédents dégagés permettant le financement partiel des investissements et limitent le recours à l'emprunt. Leur total est de 8,3 M€ sur l'ensemble des budgets (hors ZAE) sur les prévisions budgétaires 2026.

Ces fonds propres sont en tout état de cause nécessaires. En effet, en section d'investissement, les dépenses d'équipement, tous budgets confondus, sont prévues au budget pour un montant de 38,2M€ composés ainsi :

- 7,1 M€ de dépenses d'équipement 2025 (reste à réaliser hors comptes 45),
- 29,1 M€ de dépenses d'équipement 2026,
- 1,0 M€ de dépenses d'équipement pour le compte de tiers (y compris restes à réaliser),
- 1,0 M€ de subvention d'équipement du budget principal de MACS vers les budgets annexes.

**Soit plus de 38 M€ d'euros de dépenses réelles d'investissement injectés dans l'activité économique.**

Un emprunt d'équilibre est nécessaire au financement des opérations pour un montant de 5,6 M€ sur le budget principal et 1 M€ sur le budget annexe du Port de Capbreton en 2026. Ce montant est redescendu après point haut en 2025. Pour financer son PPI d'un montant total de PPI 135 M€, entre 2021 à 2026, MACS aura, sous condition de réalisation de ce montant budgété, souscrit 37,5 M€ d'emprunt.

Le besoin d'emprunt ou de financement sur les ZAE s'élève à 8,4 M€. Ces emprunts sur ZAE n'ont jamais été mobilisés. Cependant, ce besoin de trésorerie pourrait avoir un impact sur l'équilibre financier général de MACS et nécessite une souscription d'une ligne de trésorerie ou un emprunt compte tenu du décalage d'un an de l'encaissement du FCTVA.

Budget	Libellé	Total Budget
01	CDC DE MAREMNE ADOUR COTE SUD	5 632 717,46
06	AYGUEBLUE	0,00
10	PÔLE CULINAIRE DE MACS	0,00
20	PORT DE CAPBRETON	1 022 881,24
	ENSEMBLE ZAE	8 364 650,91
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	15 020 249,61

La consolidation des budgets primitifs de MACS affiche un total, en fonctionnement et investissement, de près de 182 M€ de surface financière cumulée.

Budget N°	Libellé du budget	Budget Primitif	
		Dépenses	Recettes
01	CDC DE MAREMNE ADOUR COTE SUD	51 169 050,00	51 169 050,00
06	AYGUEBLUE	1 626 515,00	1 626 515,00
10	PÔLE CULINAIRE DE MACS	8 091 900,00	8 091 900,00
16	TRANSPORT	6 152 034,20	6 152 034,20
17	DECHETS ENVIRONNEMENT	20 327 943,66	20 327 943,66
20	PORT DE CAPBRETON	4 036 820,68	4 036 820,68
25	PHOTOVOLTAIQUE	272 110,16	272 110,16
	ENSEMBLE ZAE	18 554 690,44	18 554 690,44
Total Fonctionnement		110 231 064,14	110 231 064,14
01	CDC DE MAREMNE ADOUR COTE SUD	37 371 099,59	37 371 099,59
06	AYGUEBLUE	1 825 000,00	1 825 000,00
10	PÔLE CULINAIRE DE MACS	1 724 586,26	1 724 586,26
16	TRANSPORT	524 357,06	524 357,06
17	DECHETS ENVIRONNEMENT	4 826 347,87	4 826 347,87
20	PORT DE CAPBRETON	3 215 750,00	3 215 750,00
25	PHOTOVOLTAIQUE	331 408,81	331 408,81
	ENSEMBLE ZAE	21 948 654,50	21 948 654,50
Total Investissement		71 767 204,09	71 767 204,09
TOTAL		181 998 268,23	181 998 268,23

## Titre II - BUDGETS PRIMITIFS 2026

### BUDGET PRINCIPAL

#### A - Fonctionnement

Les chapitres 73 et 731 (impôts et taxes) sont évalués pour l'exercice 2026 à 42,6 M€ (y compris fraction de TVA). Cette évaluation représente une diminution de **- 0,3 %** par rapport au budget 2025 et une augmentation de **+2%** du montant réel perçu en 2025 selon les paramètres suivants retenus :

- **non augmentation des taux de fiscalité locale,**
- la fraction de TVA qui demeure dans l'item « ménages » selon la loi de finances 2026,
- revalorisation nationale des bases de valeurs locatives de **0,8 %** (IPCH novembre 2025) applicable aux taxes foncières, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et aux contributions foncières des entreprises. Ce taux est corrélé à l'inflation qui a connu une forte augmentation à partir de mi 2020, jusqu'à atteindre 7,3 % en février 2023. L'inflation est, depuis septembre 2024 redescendue à des niveaux plus habituels. Afin de nuancer, il faut noter que ce taux n'est pas appliqué aux valeurs locatives du foncier professionnel qui subit une augmentation en lien avec la catégorie et le secteur d'implantation du bien,
- croissance physique des bases de valeurs locatives applicables sur une partie de la taxe foncière, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, et aux contributions foncières des entreprises, évaluée selon la variation moyenne des trois dernières années sur chaque ligne de fiscalité concernée (ex : + 1,6 % sur la TFPB, + 1,5 % CFE).

Le chapitre 74 (dotations et participations) est évalué pour l'exercice 2026 à 6,1 M€, contre 6,6 M€ budgété en 2025.

Après reversement de 8,4 M€ au titre de la contribution au fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR), de 450 000 € au titre du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et de 4,1 M€ au titre des attributions de compensation (AC), les recettes fiscales, les compensations et dotations de l'État représentent une disponibilité globale pour MACS de 35,7 M€, soit 73,3 % du produit perçu.

Le chapitre 011 (charges à caractère général) est évalué à 4,8 M€ en 2026, contre 5,2 M€ au budget 2025 (-7.8%). Ce chapitre est marqué par des dépenses sur :

- le gros entretien sur les biens immobiliers de MACS qui varient selon les plans pluriannuels de gros entretien du patrimoine (dragage du lac d'Hossegor, bâtiments existants),
- les honoraires

Ces deux catégories de dépenses n'ont pas une récurrence annuelle, elles ont tendance à être cycliques, et sont évaluées à 958 K€ en 2026 (contre 1272K€ au budget 2025).

En dehors de ces dépenses cycliques, la variation du budget dépenses récurrentes des charges à caractère général, est de +4%.

Le chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) est de 8,2 M€ au budget 2025, soit -1,5 % par rapport au budget 2025 après des évolutions de plus de +4.4% à +12 % trois dernières années. La hausse de 3 points des cotisations de CNRACL inscrite dans loi de finances 2025 sur les années 2025 et 2026 génère à nouveau un coût supplémentaire pour le budget principal de MACS en 2026 d'un montant de 90 000 €. Le GVT quant à lui fait varier le budget à +41 000€, et le poste d'accueil à l'Altéa à +44 000€ en année pleine.

En parallèle, la réinternalisation du service RH au CIAS et les départs à la retraite remplacé pour des niveaux de rémunération différents, mais aussi la réaffectation de poste sur le budget annexe environnement entraînent une baisse limitant le taux de variation annuel du chapitre des charges de personnel.

Le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) est relativement stable à près de 12,7 M€ en 2026. Pour rappel, les budgets 2023 puis 2024 avaient connu des augmentations significatives respectivement de l'ordre de 1,3 M€ et de 3 M€. Ce chapitre comprend les subventions d'équilibre aux budgets annexes ainsi que les contributions de MACS aux organismes de regroupement et les subventions aux associations.

Chapitre	Libellé	2025	2026
(C)011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 212 970,70	4 804 290,50
(C)012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	8 293 481,00	8 170 650,00
(C)014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	13 375 000,00	13 020 000,00
(C)023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 007 865,55	6 335 697,50
(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 000 000,00	4 500 000,00
(C)65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	12 737 632,75	12 756 412,00
(C)66	CHARGES FINANCIERES	950 000,00	1 200 000,00
(C)67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	85 000,00	30 000,00
(C)68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	200 000,00	352 000,00
<b>Total Dépenses</b>		<b>51 861 950,00</b>	<b>51 169 050,00</b>
(C)002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	850 000,00	850 000,00
(C)013	ATTENUATIONS DE CHARGES	2 500,00	15 000,00
(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	200 000,00	200 000,00
(C)70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	588 465,00	515 650,00
(C)73	IMPOTS ET TAXES	15 445 000,00	15 477 000,00
(C)731	IMPOTS ET TAXES	27 361 000,00	27 200 000,00
(C)74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	6 573 265,00	6 130 500,00
(C)75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	666 720,00	453 900,00
(C)77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	175 000,00	327 000,00
<b>Total Recettes</b>		<b>51 861 950,00</b>	<b>51 169 050,00</b>
<b>SOLDE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Le virement à la section d'investissement prévu pour l'année 2026 est alors de 6,3 M€.

## B - Investissement

Dans le cadre du projet de territoire, et dans un souci de répondre aux besoins d'investissement à l'intérieur du périmètre de l'intercommunalité, le Plan Pluriannuel d'Investissement fait état d'une enveloppe de 135 M€ sur le mandat. Des investissements axés sur la transition énergétique, ainsi que sur la création de pôles structurants comme le nouveau pôle culinaire, la construction du pôle artistique contemporain créatif (PARCC), la création du pôle d'échanges multimodal, et le soutien fort aux communes par les enveloppes des deux fonds d'investissement locaux, ont un impact en 2026 sur le niveau d'investissement de MACS. L'année 2026 représente le solde des opérations choisies et lancées durant le mandat qui se termine en 2026.

Le financement de ces investissements nécessitera un emprunt maximum sur le budget principal de MACS évalué à 5,6 M€.

Reçu en préfecture le 16-04-2026

Publié en ligne le 16/04/2026

Chapitre voté	Libellé	2025	2026
(C)001	SOLDE EXECUTION INVEST. REPORTE	0,00	2 700 357,45
(C)040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	200 000,00	527 000,00
(C)041	OPERATIONS PATRIMONIALES	2 800 000,00	150 000,00
(C)13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	0,00
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 033 000,00	4 710 000,00
(C)27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	676 200,00	972 000,00
(C)45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 453 883,11	967 203,27
(O)1000	POLE ARTS PLASTIQUES	159 265,67	0,00
(O)101	TRAVAUX PÉRENNITÉ PORT QUAIS ESTACADE PLATEFOR	1 019 200,00	957 183,00
(O)106	TRAVAUX PORT	50 000,00	0,00
(O)107	CANALISATION LAC HOSSEGOR	0,00	0,00
(O)1100	AERIAL	18 820,94	2 222,81
(O)1101	LEGUMERIE	6 000,00	0,00
(O)212613	ATELIERS ZA BARIAS	830 000,00	878 199,25
(O)212614	EQUIPEMENTS SPORTIFS	21 000,00	20 826,00
(O)21262	VOIRIE HORS PPI	3 961 387,28	4 894 323,25
(O)21263	CONSTRUCTION NOUVEAU POLE CULINAIRE	5 070 000,00	0,00
(O)21265	QUAI POMPIDOU	0,00	0,00
(O)21266	LGV GPSO	170 000,00	375 000,00
(O)21267	RESERVE FONCIERE	4 296 001,00	348 000,00
(O)21268	POLITIQUE SPORTIVE ET CULTURELLE	65 693,31	50 000,00
(O)21269	ACQUISITIONS FONCIERES ZAE	9 000,00	40 000,00
(O)911	PLUI	395 681,18	464 637,48
(O)941	VOIES VERTES	0,00	0,00
(O)955	PANNEAUX DE COMMUNICATION	54 600,00	91 858,00
(O)957	AIRES GENS DU VOYAGE	22 542,18	460 000,00
(O)961	REVISION PLH	35 367,60	19 240,00
(O)965	CREATION DE SITE INTERNET	35 500,00	26 550,00
(O)972	PATRIMOINE BATI ET FONCIER	168 354,18	210 205,08
(O)973	HABITAT SOCIAL	740 000,00	707 755,60
(O)978	AMENAGEMENT URBAIN	0,00	0,00
(O)986	PPI VOIRIE	0,00	0,00
(O)996	ZAE COMMUNAUTAIRES	702 089,64	900 987,62
(O)997	PEPINIERE PEDEBERT	3 198 345,75	669 802,25
(O)998	POLE RUGBY	0,00	
(O)999	POLE GLISSE	0,00	
(S)2126001	FONDS D INVESTISSEMENT LOCAL	3 684 890,11	3 767 920,11
(S)2126003	VOIRIE	10 300 751,02	6 122 968,68
(S)2126004	MOBILITE	7 360 238,30	2 360 097,16
(S)2126005	DSI	1 122 573,88	507 944,39
(S)2126006	DSI FIBRE	200 000,00	197 000,00
(S)2126009	STRATEGIE FONCIERE	300 000,00	95 730,00
(S)2126010	ENVIRONNEMENT	1 860 000,00	2 299 000,00
(S)2126018	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	80 000,00	77 700,00
(S)2126019	POLE ADOUR	207 000,00	70 000,00
(S)2126020	FOND DU LAC	180 001,00	627 040,00
(S)2126021	PORT D AVENIR	210 001,00	102 348,19
Total Dépenses		55 697 387,15	37 371 099,59

(C)001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	217 993,29	0,00
(C)021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 007 865,55	6 335 697,50
(C)024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	66 000,00
(C)040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 000 000,00	4 827 000,00
(C)041	OPERATIONS PATRIMONIALES	2 800 000,00	150 000,00
(C)10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	16 145 709,81	13 295 845,39
(C)13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	5 649 209,10	5 533 635,97
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	18 272 725,29	5 632 717,46
(C)21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1,00	0,00
(C)23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	413 000,00
(C)27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	150 000,00	150 000,00
(C)45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 453 883,11	967 203,27
Total Recettes		55 697 387,15	37 371 099,59
SOLDE		0,00	0,00

**BUDGETS ANNEXES****A- Budget annexe déchets environnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement de ce budget représentent 19,3 M€ en 2026, contre 18,7 M€ au budget 2025, soit une augmentation de 3,1%.

Le chapitre 65 dont font parties les contributions au SITCOM, représentant 92 % des dépenses réelles de fonctionnement.

En parallèle, les dépenses de personnel augmentent significativement du fait de la création de 2 postes en 2025 pour la réalisation des orientations stratégiques de MACS en termes de transition énergétique, de GEMAPI, de préservation de la biodiversité, de gestion des déchets ménagers et de venaison ainsi que de prévention des risques naturels.

Ce budget intègre les recettes et dépenses liées :

- à l'enlèvement et au traitement des ordures ménagères ;
- à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;
- à la gestion des déchets de venaison ;
- aux actions en direction des économies d'énergie ;
- aux autres actions tournées vers l'environnement.

Deux points majeurs sont intégrés au budget primitif du budget annexe déchets et environnement :

**1- L'enlèvement des ordures ménagères**

La contribution au SITCOM augmente en 2026 de 1,7 %, après une hausse de 17,87 % en 2023, et de 9 % en 2024 et 2,8 % en 2025. Cette contribution atteindra un montant de 17,8 M€, soit 92 % des dépenses réelles de fonctionnement.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères bénéficie de l'effet de base incluant la croissance physique et l'augmentation du nominal (IPCH 0,8 %) sans rattraper la croissance de la contribution au SITCOM. Ainsi, l'écart SITCOM/TEOM se creuse pour atteindre 207 K€ à la charge de MACS en 2026 et ramenant le cumul du portage financier MACS à près de 1,4 M€ depuis 2016.

En l'état actuel des choses les élus font le choix de ne pas augmenter le taux de TEOM (12,06 %) pour ne pas obérer le pouvoir d'achat des ménages.

**2- GEMAPI**

Les dépenses liées à la compétence GEMAPI comprennent les contributions aux syndicats de rivières en fonctionnement et en investissement. Les attributions de compensation perçues sur le budget principal de MACS dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et de la protection des inondations en fonctionnement et en investissement, sont reversées au budget annexe.

La taxe GEMAPI a été instaurée par délibération du conseil communautaire en date du 23/09/2021 pour financer cette politique publique à hauteur de 742 000 € sur 2022. Au regard des besoins en dépenses de gestion des milieux aquatiques (GEMA) et prévention des inondations (PI), il a été retenu le montant de 742 000 € maintenu sur 2026.

La subvention d'équilibre de MACS à ce budget annexe est évaluée à 1300 K€ en 2026, contre 1 155 K€ en 2025 et 730 K€ en 2023. La subvention d'équilibre au budget annexe déchets et environnement fluctue en fonction des besoins annuels.

### Fonctionnement

Chapitre	Libellé	2025	2026
(C)011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	513 560,00	378 400,00
(C)012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	275 000,00	470 700,00
(C)014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	20 000,00	15 000,00
(C)023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	230 000,00	380 843,66
(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	500 000,00	600 000,00
(C)65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	17 924 410,00	18 453 000,00
(C)66	CHARGES FINANCIERES	20 000,00	20 000,00
(C)68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISI	285 886,00	10 000,00
Total Dépenses		19 768 856,00	20 327 943,66
(C)002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	280 143,66
(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	350 000,00	690 000,00
(C)70	PRODUITS SERVICES, DOMAINE, VENTES	0,00	800,00
(C)73	IMPOTS ET TAXES	17 813 000,00	18 042 000,00
(C)74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	450 886,00	5 000,00
(C)75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 154 970,00	1 300 000,00
(C)78	REPRISE DE PROVISIONS	0,00	10 000,00
Total Recettes		19 768 856,00	20 327 943,66
SOLDE		0,00	0,00

### Investissement

Du côté des investissements, les travaux d'aménagement de la plateforme de traitement des déchets seront soldés en 2026 avec une dépense de 800 K€, des dépenses en faveur de travaux d'économies d'énergie pour 500 K€, de la biodiversité pour 215 K€ et des dépenses GEMA et PI pour un total de 2081 K€ sur l'exercice.

Chapitre	Libellé	2025	2026
(C)001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 007 689,65	0,00
(C)040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	350 000,00	700 000,00
(C)041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 095 000,00	0,00
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	230 000,00	230 000,00
(C)26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES P	55 000,00	115 000,00
(C)45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	22 500,00	0,00
(O)2126171	DECHETS DE VENAISON	12 000,00	0,00
(O)2126172	GEMA	217 000,00	191 000,00
(O)2126173	PI70	577 000,00	1 614 185,60
(O)2126174	PI	521 838,00	275 596,00
(O)2126175	BIODIVERSITE	140 000,00	215 000,00
(O)2126176	TRAITEMENT DES SEDIMENTS	1 065 000,00	802 956,80
(O)2126177	TRAITEMENT DES DECHETS	150 000,00	181 000,00
(O)980	ECONOMIES D ENERGIE	575 955,54	501 609,47
<b>Total Dépenses</b>		<b>6 018 983,19</b>	<b>4 826 347,87</b>
(C)001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	1 262 418,52
(C)021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	230 000,00	380 843,66
(C)040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	500 000,00	610 000,00
(C)041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 095 000,00	0,00
(C)10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	2 185 081,21	28 000,00
(C)13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 639 401,98	2 545 085,69
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	347 000,00	0,00
(C)45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	22 500,00	0,00
<b>Total Recettes</b>		<b>6 018 983,19</b>	<b>4 826 347,87</b>
<b>SOLDE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## B- Budget annexe pôle culinaire

### Fonctionnement

Le total des dépenses réelles de fonctionnement pour 2026 est évalué à 7,5 M€, contre 7 M€ au budget 2025, soit une augmentation de +8%.

En parallèle, les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 6,3 M€ avant encaissement de la subvention d'équilibre de MACS, contre 5,8 M€ au budget 2025, soit +8,5%.

Le pôle culinaire connaît un changement de cap avec un effet ciseau qui rend complexe l'équilibre budgétaire de façon autonome après, l'inflation sur les coûts de l'alimentation de ces dernières années, l'ouverture en juillet dernier des nouvelles cuisines du pôle culinaire et la montée en puissance des engagements face à la loi EGAlim.

Le pôle culinaire a d'ores-et-déjà remporté deux marchés de production et livraison de repas afin d'augmenter le niveau de production et absorber une partie des charges fixes. Pour équilibrer le budget et financer l'écart entre les recettes et les charges de fonctionnement, le budget principal de MACS devra attribuer une subvention d'équilibre en fonctionnement de 1 212 K€ au budget annexe du pôle culinaire en 2026 en tenant compte du résultat 2025 de fonctionnement reporté. Pour rappel, historiquement pour financer le portage de repas à domicile réalisé par les communes MACS versait une subvention d'équilibre au BA du pôle culinaire d'un montant annuel de 238 K€.

Chapitre	Libellé	2025	2026
(C)011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 373 800,00	4 756 800,00
(C)012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 512 088,00	2 714 800,00
(C)023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	437 000,00	500 000,00
(C)65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	68 300,00	42 300,00
(C)66	CHARGES FINANCIERES	20 000,00	20 000,00
(C)67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00	3 000,00
(C)68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	60 000,00	55 000,00
Total Dépenses		7 474 188,00	8 091 900,00
(C)002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	361 665,63
(C)013	ATTENUATIONS DE CHARGES	154 000,00	161 000,00
(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	40 000,00	160 000,00
(C)70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	5 652 000,00	6 132 000,00
(C)74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	8 500,00
(C)75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 566 688,00	1 212 234,37
(C)77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 500,00	1 500,00
(C)78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	60 000,00	55 000,00
Total Recettes		7 474 188,00	8 091 900,00
SOLDE		0,00	0,00

### Investissement

Le budget de dépenses d'équipement tient compte du solde financier de l'opération de construction du nouveau bâtiment du pôle (900K€) ainsi que des équipements spécifiques (200K€).

Ces équipements seront financés par des fonds propres du budget annexe et le solde (436K€) par une subvention d'investissement du budget principal de MACS.

Chapitre voté	Libellé	2025	2026
(C)001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	906 755,34	0,00
(C)040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	40 000,00	215 000,00
(C)041	OPERATIONS PATRIMONIALES	400 000,00	40 000,00
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	125 000,00	130 000,00
(C)204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	0,00	202 954,83
(O)1200	CONSTRUCTION NOUVEAU POLE CULINAIRE	6 050 000,00	908 021,43
(O)976	POLE CULINAIRE	303 757,84	228 610,00
Total Dépenses		7 825 513,18	1 724 586,26
(C)001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	654 586,26
(C)021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
(C)040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	437 000,00	555 000,00
(C)041	OPERATIONS PATRIMONIALES	400 000,00	40 000,00
(C)10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 482 641,72	39 000,00
(C)13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	5 505 871,46	436 000,00
Total Recettes		7 825 513,18	1 724 586,26
SOLDE		0,00	0,00

### C- Budget annexe Aygueblue

## Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à 1 026 K€ en 2026 contre 1 186 K€ en 2025.

Ces dépenses sont basées sur les contributions prévisionnelles versées à l'actuel délégataire (OIKOS) à hauteur de 720K€ correspondant au compte d'exploitation prévisionnel.

Les annuités de l'emprunt souscrit lors de la construction en 2008 courent toujours et ce, jusqu'en 2032, et se cumulent avec les annuités de l'emprunt de 380 K€ souscrit en 2024. Soit une annuité de 457 K€.

Du fait de ces variations, la subvention d'équilibre prévisionnelle du budget principal est de 1,5 M€ contre près de 1,8 en 2025.

Chapitre	Libellé	2025	2026
(C)011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	172 152,00	156 515,00
(C)023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	550 000,00	600 000,00
(C)65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	864 648,00	720 000,00
(C)66	CHARGES FINANCIERES	150 000,00	150 000,00
(C)68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVIS	147 000,00	0,00
Total Dépenses		1 883 800,00	1 626 515,00
(C)002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	18 887,65
(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	100 000,00	100 000,00
(C)74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 000,00	4 000,00
(C)75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 779 800,00	1 503 627,35
Total Recettes		1 883 800,00	1 626 515,00
SOLDE		0,00	0,00

## Investissement

Les dépenses d'équipement, prévoient la réfection des bassins extérieurs. Des encaissements de subvention d'équipement sont attendus en 2026 pour un montant de 1,2 M€.

Le report négatif des résultats d'investissement et les remboursements d'emprunts seront équilibrés par le virement de la section de fonctionnement, l'amortissement des biens à l'actif et les subventions d'équipement attendues.

Chapitre voté	Libellé	2025	2026
(C)001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 470 168,22	484 217,63
(C)040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	100 000,00	100 000,00
(C)041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	480 000,00	500 000,00
(C)204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	541 117,17	525 682,37
(O)2126061	RENOVATION ENERGETIQUE	78 615,20	0,00
(O)940	TRAVAUX BATIMENTS	66 330,80	215 100,00
Total Dépenses		2 736 231,39	1 825 000,00
(C)021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
(C)040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	550 000,00	600 000,00
(C)041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00
(C)10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	970 887,18	0,00
(C)13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 215 344,21	1 225 000,00
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00
Total Recettes		2 736 231,39	1 825 000,00
SOLDE		0,00	0,00

#### D- Budget annexe transport

Depuis le 01/09/2023, MACS a fait le choix de la **gratuité totale du transport urbain sur son territoire** et de maintenir cette gratuité en 2026. L'objectif est de faciliter les déplacements en transport collectif pour inciter les voyageurs à délaisser la voiture au profit de déplacements plus respectueux de l'environnement.

Depuis la mise en œuvre de la gratuité, l'opérateur Trans-Landes comptabilise une augmentation de près de **60 %** des voyageurs transportés.

#### Fonctionnement

Les prévisions de recettes issues du versement mobilité 2026 anticipent un arrêt de la croissance en l'absence d'évolution du taux de versement mobilité. En effet, l'activité économique tant au niveau national qu'au niveau local enregistre une baisse dans certains secteurs d'activité.

En 2024, l'opérateur Trans-Landes a appliqué des révisions de prix rétroactives et a augmenté la rémunération de ses salariés. La subvention d'équilibre de MACS est alors passée de 350 K€ en 2023 à 1,7 M€ en 2024, 1,4 M€ en 2025 et près de 1,8 M€ en 2026.

La subvention d'équilibre du budget principal MACS est alors composée :

- du montant de l'attribution de compensation définie dans le cadre des navettes Yégo plage,
- du financement par MACS de la gratuité de l'ensemble du réseau de transport YEGO,
- du financement de l'évolution des dépenses de fonctionnement de ce budget annexe.

Chapitre	Libellé	2025	2026
(C)011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	153 960,00	5 341 534,20
(C)012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	310 000,00	310 000,00
(C)014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 800,00	10 000,00
(C)023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	250 000,00	280 000,00
(C)65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 298 700,00	206 500,00
(C)66	CHARGES FINANCIERES	4 000,00	4 000,00
Total Dépenses		6 020 460,00	6 152 034,20
(C)002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	318 091,98	125 820,61
(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	70 300,00	70 000,00
(C)70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	31 000,00	15 000,00
(C)73	IMPOTS ET TAXES	2 472 000,00	2 465 000,00
(C)74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 708 300,00	1 686 330,00
(C)75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 419 968,02	1 789 883,59
(C)77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	800,00	0,00
Total Recettes		6 020 460,00	6 152 034,20
SOLDE		0,00	0,00

### Investissement

En investissement, le total des dépenses d'équipement s'élèverait à 404 K€, tenant compte de dépenses d'aménagement d'abris de bus, Zig-Zag et poteaux.

Le financement des investissements se fera par un report du résultat de 2025 et les dotations aux amortissements.

Chapitre voté	Libellé	2025	2026
(C)040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	70 300,00	70 000,00
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	50 000,00	50 000,00
(S)21260016	MOBILITE	375 173,87	404 357,06
Total Dépenses		495 473,87	524 357,06
(C)001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	215 473,87	244 357,06
(C)021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
(C)040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	250 000,00	280 000,00
(C)10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	30 000,00	0,00
Total Recettes		495 473,87	524 357,06
SOLDE		0,00	0,00

### E- Budget annexe port de Capbreton

Ce budget a vocation à s'équilibrer, son statut de SPIC ne lui permettant pas d'être subventionné par le budget principal.

### Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à près de 2 438 K€, contre 2 085 K€ au budget définitif 2025 soit une hausse de +16,9 %.

Le principal changement en 2026 est la contribution de fonctionnement à verser au délégataire de la DSP pour l'exploitation de la plateforme de traitement des sédiments en vue de la dépollution et la fabrication d'éco-matériaux à partir du sable extrait du bassin portuaire. Cette contribution 2026 est évaluée à 320 000€.

Le chapitre de personnel varie à + 0,2 % et portent sur ETP et 2 saisonniers, en tenant compte de l'effet année pleine des recrutements antérieurs et les ajustements habituels liés aux mesures réglementaires et indemnitaires.

Les recettes réelles de fonctionnement évoluent à + 6 %, grâce aux places supplémentaires, aux nouveaux contrats d'occupation du domaine public et à l'augmentation de 2% des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le résultat de fonctionnement généré viendra financer une partie des investissements.

Chapitre	Libellé	2025	2026
(C)011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	981 750,00	1 364 150,00
(C)012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	727 362,00	728 700,00
(C)023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 681 208,68	526 320,29
(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	200 000,00	200 000,00
(C)65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 500,00	13 000,00
(C)66	CHARGES FINANCIERES	140 000,00	130 000,00
(C)67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	28 000,00	2 000,00
(C)68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	70 000,00	408 000,00
(C)69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	200 000,00	200 000,00
<b>Total Dépenses</b>		<b>4 036 820,68</b>	<b>3 572 170,29</b>
(C)002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 249 620,68	275 370,29
(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000,00	50 000,00
(C)70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 225 700,00	2 258 800,00
(C)75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	441 500,00	580 000,00
(C)77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00
(C)78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	70 000,00	408 000,00
<b>Total Recettes</b>		<b>4 036 820,68</b>	<b>3 572 170,29</b>
<b>SOLDE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## Investissement

Les dépenses réelles d'équipement sur le budget annexe du port de Capbreton sont évaluées à près de 1,8 M€ en 2026. Ces dépenses comprennent :

- La réhabilitation de la zone technique dont le prix de revient prévisionnel est estimé à ce jour à 6,7 M€ HT dont 687 K€ sur 2026,
- Le déploiement des 200 bornes connectées a été finalisé en janvier 2026, nécessitant un budget de solde du coût de l'opération (coût total de 820 000 € HT),
- Le solde des travaux de dragage du bassin portuaire.

En 2026, un emprunt de 1 M€ est budgété afin de financer ces dépenses.

Selon la délibération soumise au conseil communautaire, préalable au vote du budget primitif 2026, les écritures de provisions comptables pour risques et charges et reprises sur provisions afférentes sont, à compter du 01/01/2026, budgétaires en fonctionnement et en investissement. Jusqu'au 31/12/2025, elles étaient semi-budgétaires (seules les écritures de fonctionnement étaient soumises à une évaluation budgétaire et à une écriture budgétaire, pas les comptes 15 en investissement).

Chapitre voté	Libellé	2025	2026
(C)001	SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	1 648 032,68
(C)040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000,00	440 000,00
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	220 000,00	150 000,00
(O)201	DESENSABLEMENT BASSIN PORTUAIRE	1 711 270,00	101 200,50
(O)203	INSTALLATIONS PORTUAIRES	55 000,00	60 000,00
(O)205	BORNES INTELLIGENTES	700 000,00	378 000,00
(O)206	CAPITAINEURIE	10 000,00	17 779,35
(O)208	ZONE TECHNIQUE	469 480,00	687 189,00
(O)209	FABRIQUE A GLACE	0,00	447 000,00
(O)210	AMENAGEMENT PARKING	0,00	80 000,00
Total Dépenses		3 215 750,00	4 009 201,53
(C)001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	229 994,71	0,00
(C)021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 681 208,68	526 320,29
(C)040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	200 000,00	590 000,00
(C)10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	1 800 000,00
(C)13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	70 000,00
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 104 546,61	1 022 881,24
Total Recettes		3 215 750,00	4 009 201,53
SOLDE		0,00	0,00

#### F- Budget annexe Photovoltaïque

Depuis le 01/01/2022, le budget annexe photovoltaïque comptabilise les investissements et la gestion des dépenses et recettes liés aux équipements photovoltaïques.

En lien avec le projet de territoire, et afin de tendre vers une neutralité carbone, MACS s'est engagée à développer la production d'énergie verte.

#### Fonctionnement

Le budget de fonctionnement contient :

- La vente de l'électricité et le résultat d'exploitation en recettes ;
- Les frais de maintenance en dépenses.

La section de fonctionnement s'équilibre avec un montant de recettes et de dépenses estimé à 80 K€.

Chapitre	Libellé	2025	2026
(C)011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	75 054,73	135 019,09
(C)023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	7 091,07
(C)042	OPERATION DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0,00	130 000,00
Total Dépenses		75 054,73	272 110,16
(C)002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	37 054,73	52 110,16
(C)042	OPERATION DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0,00	140 000,00
(C)70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES D	38 000,00	80 000,00
Total Recettes		75 054,73	272 110,16
SOLDE		0,00	0,00

#### Investissement

La section d'investissement prévoit des dépenses d'équipement à hauteur de près de 200 K€ pour :

- La remise en état des panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment de Barias,

- L'installation d'une centrale solaire au centre technique de MACS,
- Le solde budgétaire des installations des ombrières au PEM
- Le solde budgétaire des installations des ombrières sur le parking de MACS

Le financement de ces opérations sera assuré par fonds propres.

Chapitre voté	Libellé	2025	2026
(C)040	OPERATION DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0,00	140 000,00
(O)2126251	OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES AYGUEBLUE	40 000,00	0,00
(O)2126252	OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES POLE CULINAIRE	112 500,00	0,00
(O)2126253	OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES SIEGE DE MACS	412 087,85	20 824,99
(O)2126254	OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES PEM	400 000,00	25 000,00
(O)2126255	CENTRALE SOLAIRE DU CENTRE TECHNIQUE	50 000,00	45 583,82
(O)2126256	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES BARIAS	0,00	100 000,00
<b>Total Dépenses</b>		<b>1 014 587,85</b>	<b>331 408,81</b>
(C)001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	605 614,77	194 317,74
(C)021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	7 091,07
(C)040	OPERATION DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0,00	130 000,00
(C)13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	408 973,08	0,00
<b>Total Recettes</b>		<b>1 014 587,85</b>	<b>331 408,81</b>
<b>SOLDE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

#### G- Budgets annexes des ZAE

Au 01/01/2026, il existe 14 budgets annexes de ZAE de MACS soumis au vote du budget primitif :

- ZAE de MACS à Magescq
- ZAE de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse
- ZAE de MACS à Soustons
- ZAE de MACS à Saubrigues
- ZAE de MACS à Bénesse-Maremne
- ZAE de MACS à Seignosse Laubian 3
- ZAE de MACS « Marlé » à Tosse
- ZAE communales depuis leur transfert à MACS au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- ZAE de MACS à Saubusse
- ZAE de MACS « Boulins » à Josse
- ZAE de MACS « Pey de l'ancre II » à Messanges
- ZAE de MACS « du Tuquet » à Angresse (extension)
- ZAE de MACS à Saint-Martin-de-Hinx
- ZAE de MACS à Sainte-Marie-de-Gosse

La présentation par chapitre voté sera ici cumulée sur l'ensemble des ZAE afin d'avoir une vision d'ensemble. Chaque budget fait l'objet d'un budget primitif individuel annexé au présent rapport de synthèse et sera voté indépendamment.

#### Fonctionnement

Chapitre	Libellé	2025	2026
(C)002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	140 774,09	249 816,89
(C)011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 655 000,00	4 864 457,00
(C)023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 318 388,55	6 785 249,50
(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	4 779 886,73	6 438 754,09
(C)65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	694 188,07	216 412,96
(C)67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
Total Dépenses		15 588 237,44	18 554 690,44
(C)002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 592 537,46	2 797 475,09
(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	10 156 416,20	14 276 572,34
(C)70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES D	2 361 209,49	1 319 645,00
(C)74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 007 000,00	0,00
(C)75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	471 074,29	160 998,01
(C)77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00
Total Recettes		15 588 237,44	18 554 690,44
SOLDE		0,00	0,00

## Investissement

Chapitre voté	Libellé	2025	2026
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	6 273 925,26	7 858 727,34
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	10 322 586,53	14 029 927,16
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	85 000,00	60 000,00
Total Dépenses		16 681 511,79	21 948 654,50
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 318 388,55	6 785 249,50
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	4 779 886,73	6 438 754,09
10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	300 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	7 498 236,51	8 364 650,91
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	85 000,00	60 000,00
Total Recettes		16 681 511,79	21 948 654,50
SOLDE		0,00	0,00